

Enquête publique du 21 février au 26 mars 2018

portant sur le contournement routier de Rabastens-de-Bigorre

(Hautes-Pyrénées)

Procès verbal de synthèse de la commissaire enquêteur

Le présent procès-verbal de synthèse, dressé en deux exemplaires, a pour objet de porter à la connaissance de Monsieur le représentant du Département des Hautes-Pyrénées, les observations écrites et orales recueillies au cours de l'enquête publique qui s'est tenue du 21 février au 26 mars 2018 en mairie de Rabastens-de-Bigorre, portant sur la déclaration d'utilité publique du projet de contournement routier du centre de Rabastens-de-Bigorre.

Il doit lui permettre d'avoir une connaissance aussi complète que possible des préoccupations et suggestions exprimées par le public ayant participé à l'enquête.

Environ 70 personnes ont porté des observations sur le registre d'enquête ou adressé un courrier pendant la période d'enquête. Ainsi, 86 expressions ont été enregistrées, reprises dans le tableau en annexe au présent procès-verbal. Elles sont fournies dans leur intégralité.

Celles-ci portent essentiellement sur :

- l'intérêt évident de dévier le flux routier à l'extérieur de la zone urbanisée du centre-village,
- des inquiétudes sur les flux de véhicules restant sur l'axe Tarbes-Auch, et l'impact du projet de tracé sur la circulation routière sur la RD934 en direction de Vic-en-Bigorre,
- de fortes inquiétudes pour les maisons situées à proximité immédiate du tracé présenté, sur l'ensemble du tracé projeté, considéré comme trop proche des zones urbanisées,
- le manque de concertation ressenti dans les différentes étapes du projet, y compris la découverte tardive de la tenue de l'enquête,
- le rétablissement de l'accès aux activités et parcelles desservies par la route du Patouret, ainsi que l'accès au cimetière,
- des propositions d'échanges et de modifications de parcelles autour du tracé prévu, pour ré-équilibrer les exploitations agricoles notamment,
- des questions et propositions sur les ouvrages-supports au tracé : bassins de rétention glissières de sécurité, protections sonores, éclairage public, piste cyclable, stationnement des camions,
- des questions et propositions sur les ouvrages impactés : lignes électriques, systèmes d'irrigation,
- des propositions d'achat foncier à des prix supérieurs à l'évaluation de la SAFER,
- les impacts du tracé projeté sur la faune inféodée aux milieux aquatiques et naturels.

Des propositions d'aménagements sont faites par un collectif de citoyens, après quatre réunions de travail, organisées spontanément : tracé de certains raccordements routiers, rétablissement des accès aux parcelles, systèmes d'irrigation, emplacement des ouvrages-support au tracé, etc.

L'ensemble du dossier fourni devrait faire l'objet d'une attention particulière.

De plus, douze habitants à proximité de la zone de tracé se sont réunis pour partager leurs craintes et besoins de précisions.

Peu d'avis négatifs/défavorables au projet ont été formellement exprimés.

Toutefois, les incompréhensions restent fortes sur l'impact (sur la circulation routière, les nuisances apportées, les conséquences sur les modes de vie à proximité de la route nouvelle) du projet de tracé.

A noter que les éléments de dossier les plus consultés ont été le plan général du tracé projeté et l'étude acoustique. Très peu de personnes ont consulté le dossier dans son intégralité.

Une visite du tracé du projet a eu lieu avec les services du Département au préalable à l'enquête, un déplacement sur la zone ouest du tracé prévu a été réalisé par la commissaire enquêteur, pendant l'enquête, en présence de deux riverains (MM.Suddards et Villacampa).

Les trois permanences se sont déroulées sereinement, avec un flux continu de personnes venues à chaque occasion.

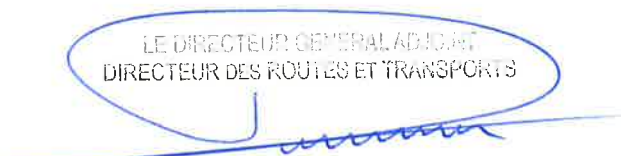
L'accès à la mairie a été facile pour le public et la commissaire enquêteur.

Les affichages et publicités ont été réalisés, à la mairie et sur le tracé du projet (entrées ouest et est de Rabastens-de-Bigorre, route de Ségalas, entrée du Marché aux bestiaux).

Ce procès-verbal sera annexé au rapport d'enquête, ainsi que le mémoire en réponse du Département, à fournir sous quinze jours.

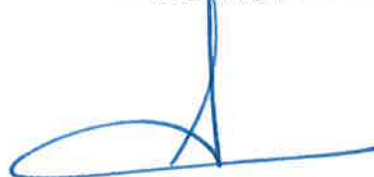
Le représentant du Département des Hautes-
Pyrénées,
Philippe Debernardi

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
DIRECTEUR DES ROUTES ET TRANSPORTS



Philippe DEBERNARDI

La commissaire enquêteur,
Claire-Emmanuelle Mercier



Fait à Tarbes, le 30 mars 2018

- Pièces jointes :
tableau récapitulatif des courriers et observations
copie des registres d'enquête et des lettres et documents reçus